

quelques unes des retombées récentes de la recherche fondamentale qui se poursuit au CERN.

Le renforcement de cette politique de transfert de technologie permettra maintenant au Laboratoire de mieux valoriser ses droits de propriété intellectuelle tout en clarifiant les relations qu'il entretient avec les centres de recherche et l'industrie de ses Etats Membres. La prise de brevet restera toutefois limitée aux cas justifiant d'une image ou d'un marché significatifs et pour lesquels les industriels européens auraient à défendre leurs intérêts face à la globalisation de l'économie.

Ces nouvelles mesures permettront de favoriser la création d'entreprises dans les Etats Membres par les jeunes scientifiques qui quitteront le laboratoire au terme d'un premier emploi d'une durée de 2 à 6 ans. Ce personnel pourra suivre des cours de formation aux droits de propriété intellectuelle et à l'entrepreneuriat. Ces activités seront animées par le Bureau de Liaison pour l'Industrie et la Technologie du CERN. Créé en 1987, ce bureau renforce son rôle de point focal et de facilitateur tant pour les industriels que pour le personnel travaillant au CERN. Ces activités seront coordonnées par le Directeur responsable pour le transfert de la technologie. Une base de données des technologies disponibles est maintenant accessible au public et les industriels peuvent soumettre des demandes au BLIT. Des liens avec les parcs technologiques et les incubateurs des Etats Membres seront établis par le BLIT afin de diriger les créateurs d'entreprises vers des sites susceptibles de garantir le succès.

La nouvelle politique ne doit pas porter préjudice à la mission de recherche fondamentale du CERN. Le Laboratoire a pour mission la science pure, mais les instruments qu'il utilise, les accélérateurs de particules et les détecteurs, ont pour effet de pousser les technologies à leurs limites, et même au-delà. Il en résulte des progrès pratiques qui profitent à l'industrie et à la société.

Pour plus d'information vous pourriez consulter la page web suivante :

<http://www.cern.ch/CERN/Technology/>

with research and industry in its Member States. Patent applications will however still be limited to cases with significant market potential, where European industrialists have to defend their interests faced with globalization of the economy.

The new measures will encourage the establishment of firms in Member States by young scientists leaving the Laboratory at the end of a first employment of between 2 and 6 years, who will receive training in intellectual property rights and entrepreneurship. These activities will be arranged by the Industry and Technology Liaison Office (ITLO), set up at CERN in 1987. ITLO is strengthening its role as a focal point and facilitator for both industrialists and personnel working at CERN. The activities will be coordinated by the Director for technology transfer. A database of available technologies is now accessible to the public and industrialist can submit requests to ITLO. Links will be established by ITLO with technology parks and incubators in Member States so that those setting up firms may receive all possible help.

The new policy must not harm CERN's basic fundamental research mission. The Laboratory's task is pure science, but the tools it uses, the particle accelerators and detectors, have the effect of pushing different kinds of technology to its limits, or beyond. The spin-off is practical progress, of benefit both to industry and society.

For more information you may consult the following web pages :

<http://www.cern.ch/CERN/Technology/>

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION EN FRANCE

L'Administration française effectuée, du 8 mars au 3 avril 1999, un recensement général de la population qui a pour but, notamment, d'améliorer les services publics et les conditions de vie de l'ensemble des personnes vivant sur le territoire français.

Le Ministère français des Affaires étrangères demande au CERN d'inviter les membres de son personnel à accueillir les agents recenseurs qui se présenteront à leur domicile et à remplir les questionnaires qui leur seront remis.

Service des Relations avec les Pays-hôtes
www.cern.ch/reactions/
Tél. 75152

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

GENERAL POPULATION CENSUS IN FRANCE

The French authorities are carrying out a general population census from 8th March to 3rd April; inter alia with the aim of improving public services and the living conditions of all persons living on French territory.

The French Ministry of Foreign Affairs has asked CERN to invite the members of its personnel to receive the census representatives who will call at their homes and to complete the questionnaires which they will be given.

Relations with the Host States Service
www.cern.ch/reactions/
Tel. 75152